Droit des sûretés réelles sur propriétés intellectuelles

PREMIÈRE PARTIE : LES RAISONS D'UNE NÉCESSAIRE RÉFORME DU DROIT DES SÛRETÉS RÉELLES SUR PROPRIÉTÉS INTELLECTUELLES

TITRE I : L'éclatement du droit des sûretés réelles sur propriétés intellectuelles

Chapitre I : La diversité des propriétés intellectuelles, assiette des sûretés

Chapitre II : Le foisonnement des sûretés réelles sur propriétés intellectuelles

TITRE II : L'impossible assimilation des sûretés réelles sur propriétés intellectuelles au droit commun du gage

Chapitre I : L'inadaptation du régime applicable aux sûretés réelles sur propriétés intellectuelles

Chapitre II : L'inadaptation de la qualification de gage retenue par le législateur

SECONDE PARTIE : PROPOSITION POUR UNE RECONSTRUCTION DU DROIT DES SÛRETÉS RÉELLES SUR PROPRIÉTÉS INTELLECTUELLES

TITRE I : L'élection de la voie hypothécaire : les critères de choix

Chapitre I : La contribution des droits étrangers à l'élection de la voie hypothécaire en droit interne

Chapitre II : Un contexte intrenational favorable à l'élection de la voie hypothécaire en droit interne

TITRE II : L'élaboration du régime de l'hypothèque mobilière sur propriétés intellectuelles

Chapitre I : Le régime de l'hypothèque sur propriétés intellectuelles avant l'échéance de la garantie

Chapitre II : Le régime de l'hypothèque sur propriétés intellectuelles à l'échéance de la garantie